
États financiers de Le Phare, Enfants et Familles

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Phare, Enfants et Familles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 15 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Le Phare, Enfants et Familles

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Produits			
Revenus d'autofinancement générés			
Événements-bénéfice		367 684	401 543
Dons majeurs		1 452 884	1 881 780
Autres dons		1 010 246	992 812
		2 830 814	3 276 135
Variation des apports reportés		38 096	125 232
		2 868 910	3 401 367
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	3	2 140 060	2 041 412
Subvention salariale d'urgence du Canada		169 551	779 454
Autres produits		29 019	35 002
		5 207 540	6 257 235
Biens et services reçus à titre gratuit		650 111	823 959
		5 857 651	7 081 194
Charges			
Frais liés aux soins et aux services	14	3 329 122	3 231 708
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	14	586 517	575 198
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	14	795 520	742 490
Frais liés à l'administration	14	553 707	576 370
Amortissement des immobilisations et de l'autre élément d'actif		215 640	210 022
		5 480 506	5 335 788
Biens et services reçus à titre gratuit		650 111	823 959
		6 130 617	6 159 747
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(272 966)	921 447

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de l'évolution des actifs nets
 Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022			2021
	Affectés d'origine interne	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	2 015 000	452 340	2 467 340	1 545 893
	—	(272 966)	(272 966)	921 447
Solde à la fin	2 015 000	179 374	2 194 374	2 467 340

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de la situation financière
 au 31 mars 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	3 247 341	3 409 237
Placements		55 519	—
Débiteurs		18 581	194 055
Taxes et intérêts courus à recevoir		45 665	22 984
Subvention à recevoir du MSSS		81 092	—
Frais payés d'avance		55 725	59 145
		3 503 923	3 685 421
Immobilisations	5	4 009 835	4 161 834
Autre élément d'actif	6	64 556	75 476
		7 578 314	7 922 731
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	417 489	506 669
Produits perçus d'avance		8 123	—
Subvention reportée du MSSS	9	230 629	182 927
Apports reportés – opérations courantes	10	94 510	38 119
		750 751	727 715
Apports reportés – maison et équipements	11	4 633 189	4 727 676
		5 383 940	5 455 391
Engagements	12		
Actifs nets			
Affectés d'origine interne	13	2 015 000	2 015 000
Non affectés		179 374	452 340
		2 194 374	2 467 340
		7 578 314	7 922 731

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Viviane Croux

Viviane Croux (4 juil. 2022 12:56 EDT)

, administrateur

Marcel Martin

Marcel Martin (5 juil. 2022 11:04 EDT)

, administrateur

Le Phare, Enfants et Familles

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(272 966)	921 447
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Don reçu sous forme de placement	(55 519)	—
Amortissement des immobilisations	204 720	202 981
Amortissement de l'autre élément d'actif	10 920	7 041
Amortissement des apports reportés – maison et équipements	(181 679)	(203 633)
Amortissement des apports reportés – opérations courantes	(50 198)	—
	(344 722)	927 836
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	175 474	(187 943)
Taxes et intérêts courus à recevoir	(22 681)	(10 935)
Subvention à recevoir du MSSS	(81 092)	—
Frais payés d'avance	3 420	31 350
Créditeurs et charges à payer	(89 180)	57 664
Produits perçus d'avance	8 123	(181 200)
Subvention reportée du MSSS	47 702	182 927
Apports reportés – opérations courantes	106 589	—
	(196 367)	819 699
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(52 721)	(105 603)
Acquisition d'un autre élément d'actif	—	(82 517)
	(52 721)	(188 120)
Activités de financement		
Apports reportés – maison et équipements	87 192	78 401
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(161 896)	709 980
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 409 237	2 699 257
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 247 341	3 409 237

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 12 novembre 1999, a pour objectif d'offrir gratuitement du soutien aux parents ayant un enfant atteint d'une maladie dégénérative et terminale qui nécessite des soins complexes. L'Organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} avril 2021, l'Organisme a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre parties liées.

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de l'Organisme au cours de la période considérée.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations ou reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période restante des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Biens et services reçus à titre gratuit

L'Organisme ne comptabilise généralement pas les biens et services reçus à titre gratuit, sauf lorsque la valeur des apports reçus est appuyée par des pièces justificatives appropriées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements encaissables en tout temps sans pénalité.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre parties liées sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre d'autres produits ou de charges d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Maison	40 ans
Améliorations majeures	5 à 15 ans
Équipement informatique et télécommunications	5 à 10 ans
Équipements médicaux, jardin, mobilier et agencements, matériel roulant	5 ans
Piscine	10 ans

2. Méthodes comptables (suite)*Immobilisations (suite)*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif, constitué d'un site web, est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Lorsque les circonstances indiquent qu'un autre élément d'actif a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'autre élément d'actif. Les réductions de valeur d'autres éléments d'actif doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

L'Organisme présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les coûts de chaque fonction incluent les coûts du personnel et d'autres charges directement liées à la prestation des services, de même qu'une tranche des charges salariales administratives de l'Organisme. Les charges salariales administratives imputées aux différentes fonctions sont ventilées de façon proportionnelle sur la base du temps estimatif consacré à chacune de ces fonctions.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Selon l'addenda numéro 1 à la convention de financement, le MSSS s'est engagé à verser une subvention totale de 2 000 000 \$ plus indexation par année pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022. Une nouvelle entente a été conclue avec le MSSS pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025. En vertu de cette nouvelle entente, une subvention totale annuelle de 2 900 000 \$ plus indexation par année sera reçue.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
	\$	\$
Encaisse	1 901 456	132 462
Placements encaissables en tout temps à 0,45 % (0,45 % en 2021)	1 345 885	3 276 775
	3 247 341	3 409 237

5. Immobilisations

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	331 695	—	331 695	331 695
Maison	5 379 685	1 948 644	3 431 041	3 565 501
Mobilier et agencements	375 201	323 233	51 968	38 414
Équipements médicaux	417 185	314 916	102 269	97 648
Équipement informatique et télécommunications	371 409	350 159	21 250	45 203
Jardin	105 734	104 904	830	1 407
Améliorations majeures	130 966	62 891	68 075	78 791
Piscine	28 635	25 928	2 707	3 175
Matériel roulant	60 772	60 772	—	—
	7 201 282	3 191 447	4 009 835	4 161 834

6. Autre élément d'actif

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	98 612	34 056	64 556	75 476

7. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux effectif de 3,70 % au 31 mars 2022 et 3,45 % au 31 mars 2021). Aucun montant n'était utilisé aux 31 mars 2022 et 2021. Tous les équipements et le bâtiment sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt est renouvelable en septembre 2022.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs	114 523	201 956
Salaires et charges sociales à payer	302 966	304 713
	417 489	506 669

Les sommes à remettre à l'État sont de 7 255 \$ (valeur nulle au 31 mars 2021).

9. Subvention reportée du MSSS

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	182 927	—
Encaissements de l'exercice	2 106 670	2 224 339
Montant constaté aux résultats	(2 058 968)	(2 041 412)
Solde à la fin	230 629	182 927

10. Apports reportés – opérations courantes

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	38 119	38 119
Encaissements de l'exercice	106 589	—
Montant constaté aux résultats	(50 198)	—
Solde à la fin	94 510	38 119

11. Apports reportés – maison et équipements

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	4 727 676	4 852 908
Encaissements de l'exercice	87 192	78 401
Montant constaté aux résultats	(181 679)	(203 633)
Solde à la fin	4 633 189	4 727 676

Ces apports sont affectés à la construction et à la rénovation de la maison ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

12. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location et d'entretien d'équipements échéant jusqu'en 2026, à verser une somme de 14 570 \$. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à :

	\$
2023	7 584
2024	1 797
2025	1 797
2026	1 781
2027	1 611

13. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne se composent des montants suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Fonds d'urgence	1 250 000	1 250 000
Fonds de pérennité	515 000	515 000
Réserve pour le soutien aux programmes et services	250 000	250 000
	2 015 000	2 015 000

Le fonds d'urgence a été créé en 2015 pour pallier d'éventuelles situations imprévues telles qu'un incendie, un climat économique difficile, un manque de ressources, etc. Il doit être suffisant pour couvrir au moins six mois de fonctionnement (excluant la tranche des coûts sociosanitaires habituellement subventionnés par le MSSS).

Le fonds de pérennité a été créé en 2021 pour assurer le soutien de la mission à long terme.

14. Ventilation des charges

Les salaires, charges sociales et honoraires liés aux opérations inclus dans chacune des fonctions sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services (y compris des honoraires de 250 316 \$ en 2022; 168 693 \$ en 2021)	3 209 753	3 053 583
Frais liés à l'entretien et à la cuisine (y compris des honoraires de 28 538 \$ en 2022; 1 587 \$ en 2021)	412 061	266 932
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications (y compris des honoraires de valeur nulle en 2022; 26 348 \$ en 2021)	497 575	623 137
Frais liés à l'administration (y compris des honoraires de 930 \$ en 2022; 6 837 \$ en 2021)	365 070	530 548
	4 484 459	4 474 200

De plus, une tranche des charges salariales administratives et celles liées au développement philanthropique a été ventilée comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services	39 437	59 517
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	48 524	47 693
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	39 437	20 076
Frais liés à l'administration	—	38 909
	127 398	166 195

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, l'Organisme est exposé au risque suivant lié à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les placements encaissables en tout temps portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

220331_ÉF_21-22_DeLoitte_Finaux

Rapport d'audit final

2022-07-05

Créé le :	2022-07-04
De :	Anabel Guénette (aguenette@phare-lighthouse.com)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAAJTKozWH2IKVSb677jSfHlu5zECNgZYI

Historique « 220331_ÉF_21-22_DeLoitte_Finaux »

-  Document créé par Anabel Guénette (aguenette@phare-lighthouse.com)
2022-07-04 - 16:50:52 GMT
-  Document envoyé par courrier électronique à viviane.croux@td.com pour signature
2022-07-04 - 16:52:57 GMT
-  Courrier électronique consulté par viviane.croux@td.com
2022-07-04 - 16:55:23 GMT
-  Document signé électroniquement par Viviane Croux (viviane.croux@td.com)
Date de signature : 2022-07-04 - 16:56:08 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Document envoyé par courrier électronique à Marcel Martin (marcel.martin@agf.com) pour signature
2022-07-04 - 16:56:10 GMT
-  Courrier électronique consulté par Marcel Martin (marcel.martin@agf.com)
2022-07-04 - 17:10:07 GMT
-  Document signé électroniquement par Marcel Martin (marcel.martin@agf.com)
Date de signature : 2022-07-05 - 15:04:34 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Accord terminé
2022-07-05 - 15:04:34 GMT